

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOSSO
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

DELIBERATION N° 043 /2020/CU/DO
DU 28 JUILLET 2020

Portant adoption du 2^{es} remaniement budgétaire
au titre de l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Dosso, régulièrement constitué et réuni en 2^{es} session ordinaire les 27,28,29 et 30 juillet 2020 dans la salle des réunions de la Maison des jeunes et de la culture (M.J.C.) , sous la Présidence de Monsieur IDRISSA ISSOUFOU, Président du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émarginée des présences, jointe au Procès- verbal de la séance ;

VU la Constitution du 25 Novembre 2010 ;

VU la Loi n° 2008-042 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République ;

VU l'ordonnance n° 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

VU l'ordonnance n° 2009-002 /PRN du 18 Août 2009 modifiant et complétant la loi n° 2002-14 du 11 juin 2002 portant création des Communes et fixant le nom de leurs Chefs- lieux ;

VU le Jugement n°07/2011/TGI/DO/ME du 21 Février 2011 portant validation et proclamation des résultats définitifs des élections municipales et Régionales du 11 Janvier 2011 ;

VU le Procès- verbal d'installation du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Dosso du 28 Juin 2011 ;

VU le Procès- verbal d'élection du Maire et des deux Adjoints de la Commune Urbaine de Dosso du 28 Juin 2011 ;

VU le Décret n°2003-177 du 18 Juillet 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérant et exécutif des Collectivités Territoriales ;

VU le Procès- verbal de la 4^{es} session ordinaire 2019 du Conseil Municipal ;

Sur l'avis unanime du Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du Secrétaire Municipal sur le projet de budget au titre de l'année 2020 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité des seize (16) conseillers présents pour seize (16) voix « pour » , zéro voix « contre » et zéro (0) « abstention ».

ADOpte CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Le 2^{ef} remaniement budgétaire au titre de l'année 2020 a été voté à mains levées par seize (18) Conseillers élus présents sur les dix-huit (18) membres.

ARTICLE 2 : le budget a été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de :

Titre I : budget ordinaire
(sans changement)

Titre II : Budget d'investissement

A la somme de Quatre Cent Quarante Six Millions Cent Quatorze Mille Six Quatre Vingt Treize (446.114.693) Francs CFA.

-diminution chapt : XXIII-3 (2.500.000) FCFA ;

-augmentation : chapt : XXV-7 (2.500.000) FCFA.

ARTICLE 3 : Le Maire, Président du Conseil Municipal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée et transmise au Préfet, Autorité de Tutelle.

Ont signé les Conseillers élus présents :

IDRISSA ISSOUFOU
ADAMOU SEYDOU
MAHAMADOU GARBA
ABDOU MADOUYOU
GARBA ZAKARI
DODO ISSAKA
ELHADJ PANGA AMADOU
DJIBRILLA ADAMOU
HAROUNA NIANDOU
ABDOULMOUMOUNI ADAMOU
Mme. GARBA FADIMOU KOIRANGA
Mme. AMINA SEYNI
Mme. BOUBACAR KADI
Mme. KADRI AISSA MOUSSA
Mme. BOUBACAR KADI BAGNOU
YACOUBA SEYDOU
DJIBO ISSAKA
ADAMOU AMADOU

LE PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL



République du Niger

Remaniement N° 02 Exercice 2020

Région de Dosso

Budget ordinaire

Département de Dosso

Commune urbaine de Dosso

Imputation Chapart	Nomenclature	Situation avant remaniement	augmentation	diminution	Situation après remaniement	observation	
II	1	Indemnités de session et de vacation	5 000 000	---	1 000 000	4 000 000	
III	4	Indemnités diverses	12 500 000	3 000 000	--	15 500 000	
III	7	Formation du personnel	2 000 000		2 000 000	0	
		Total	412 956 073	3 000 000	3 000 000	412 956 073	

Budget d'investissement

Imputation chapart	Nomenclature	Situation avant remaniement	augmentation	diminution	Situation après remaniement	
XXIII	3	Transport	85 000 000	0	2 500 000	82 500 000
XXV	7	Abattoir séchoirs	535 000	2 500 000	0	3 035 000
		Total	446 114 693	2 500 000	2 500 000	446 114 693

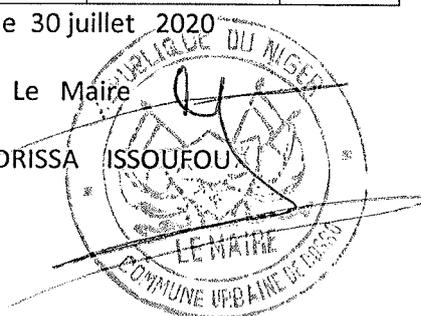
Dosso, le 30 juillet 2020

Le Maire

IDRISSA ISSOUFOU

Approuvé par le préfet du département

MAROU YAROU



République du Niger

Budget - Municipal - Exercice 2020

Région de Dosso

Département de Dosso

Commune urbaine de Dosso

Commentaire du remaniement N° 02 du Budget de la commune Urbaine de Dosso

Budget ordinaire

II- 1 : Indemnités de session et de vacation : diminution faite pour pallier à une augmentation de la rubrique des indemnités diverses .

III - 4 : Indemnités diverses : augmentation de la rubrique pour pouvoir faire face au paiement des indemnités du maire et de ses adjoints et certaines dépenses liées au déplacement .

III - 7 : Formation du personnel : Idem commentaire N° 01 .

Dépenses du Budget d'investissement

XXIII - 1 : Transport : revue à la baisse pour subvenir à une dépense au niveau de l'abattoir .

XXV - 7 : Abattoir séchoirs : augmentation faite pour engager des travaux d'entretien à l'abattoir communal .

Région de Dosso

Département de Dosso

Commune urbaine de Dosso

Budget d'investissement

Imputation		Nomenclature	Situation avant remaniement	augmentation	diminution	Situation après remaniement	
chap	art						
XXIII	3	Transport	85 000 000	0	2 500 000	82 500 000	
XXV	7	Abattoir séchoirs	535 000	2 500 000	0	3 035 000	
		Total	446 114 693	2 500 000	2 500 000	446 114 693	

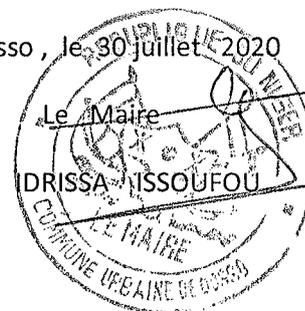
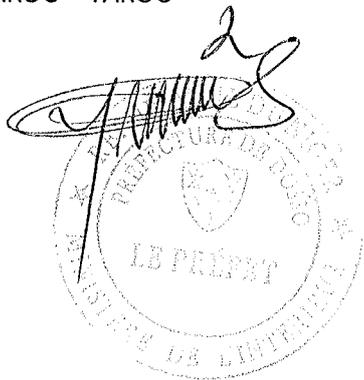
Dosso, le 30 juillet 2020

Le Maire

IDRISSA ISSOUFOU

Approuvé par le préfet du département

MAROU YAROU



République du Niger

Budget - Municipal - Exercice 2020

Région de Dosso

Département de Dosso

Commune urbaine de Dosso

Commentaire du remaniement N° 02 du Budget de la commune Urbaine de Dosso

Dépenses du Budget d'investissement

XXIII - 1 : Transport : revue à la baisse pour subvenir à une dépense au niveau de l'abattoir

XXV - 7 : Abattoir séchoirs : augmentation faite pour engager des travaux d'entretien à l'abattoir communal